
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4287-2024, Phase 3, Volet A

1. MRI versus FVC

- Éléments fondamentaux à la source des incitatifs
 - Délai réglementaire
 - Niveau de dissociation entre les revenus et les coûts
 - Influencé par le mode de partage
 - La combinaison de ces deux éléments induit un incitatif à l'efficience
 - La FVC présente ces caractéristiques

- En soi, l'introduction d'un facteur X n'a pas d'impact direct sur la force de l'incitatif
 - ...sauf si le partage des excédents n'est pas uniforme

2. MRI versus FVC (suite)

■ Éléments d'un mécanisme incitatif

Aucun de ces éléments n'est essentiel

- *Facteurs X, Y, Z*
- *Objectifs de productivité*
- *Gains d'efficience*
- *Mode de partage des TP / MAG*
- *Indicateurs de performance*
- *Transfert de risque*
- *Benchmarking*
- *Productivité totale des facteurs (TFP)*
- *Conditions de sortie*
- *Qualité de service*

■ Facteur X, objectif de productivité, gains d'efficience, benchmarking, TFP

Est-ce qu'un facteur X devrait être considéré

■ Facteur Y (exclusions) = éléments traités à la marge

■ Facteur Z (exogènes), conditions de sortie = 2^{ième} alinéa de l'article

■ Mode de partage

Présent (reconduit en phase 2 du présent dossier)

■ Qualité de service et indicateur de performance

Le partage n'est pas lié aux indicateurs

Similaire à la formule paramétrique actuelle, laquelle contenait une exigence de productivité implicite

■ La FCEI recommande à la Régie de rejeter la notion que la FVC ne se prête pas à l'utilisation d'un facteur X

3. Paramètres de la FVC et facteur X

- FCEI s'en remet au rapport de l'expert Madsen
- **Subsidiairement, si la Régie devait retenir les paramètres d'inflation proposés par Énergir, la FCEI recommande un facteur de productivité de 0,38%**
- Ce facteur de productivité ne tient pas compte :
 - de la remise de 3,1 M\$ appliquée en 2022-2023
 - de la réduction des coûts liée à la baisse du nombre de clients (facturation et recouvrement, mauvaises créances, service à la clientèle) – R-4175-2021, B-0031
- Ce facteur de productivité est cohérent avec les paramètres d'inflation proposés par Énergir
- La source des gains d'efficience a été détaillée par Énergir (preuve de la FCEI, p. 3).
- L'efficience ponctuelle devrait être prise en considération s'il y a récurrence d'efficience ponctuelle
- Alternativement, un facteur de productivité de 0,8% pourrait être appliqué aux seules dépenses d'exploitation